

## COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ 2026

### Tirage au sort des représentants des habitants

#### Bulletin de participation

Genre :                      Femme :                       Homme :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @

N° téléphone : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

- J'atteste être âgé(e) de 18 ans ou plus.
- J'atteste être résident(e) de l'une des 8 communes de la Communauté d'agglomération Rodez agglomération.
- J'atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement du tirage au sort et le règlement intérieur du Comité des Partenaires de la mobilité.

#### **Mentions légales**

*Ce formulaire est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n° 2016/679 du 27/04/2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Rodez agglomération.*

*Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : tirage au sort des représentants des habitants au sein du Comité des partenaires de la mobilité. Elles seront conservées par le service Mobilité et Infrastructures de Transport de Rodez agglomération et pourront faire l'objet d'un éventuel traitement informatique.*

*La base légale du traitement est le consentement des personnes ayant rempli ce bulletin.*

*Les données collectées pourront être communiquées à l'ensemble des membres du Comité des partenaires de la mobilité de Rodez agglomération et ne seront transmises à aucun tiers.*

*Elles seront conservées pour la durée d'exercice de représentation des habitants désignés par la procédure de tirage au sort. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.*

*Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter Rodez agglomération à l'adresse suivante : [rqpd@rodezagglo.fr](mailto:rqpd@rodezagglo.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.*